cet encouragement ; il ne leur deviendra pas moins avantageux qu'au commun des Cultivateurs ; c'eſt par les exemples & les expériences qu'ils ſont en état de leur fournir, qu'ils l'inſtruiront ; c'eſt par leurs exhortation & le ſoulagement qu'ils peuvent donner au malheureux, qu'ils le tireront de l'indigence, en lui procurant un travail capable de lui devenir fructueux.

L'encouragement le plus efficace que les bons & riches Citoyens peuvent procurer à l'agriculture, le plus prompt & le plus profitable pour eux-mêmes, pour le Colon, pour le public & pour l'État, ſe procurera ſans contredit par les prix d'agriculture qu'on voudra bien donner volontairement dans les différentes Communautés du plat-pays.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

RÉFLEXIONS

Sur quelques entraves qui gênent l'Agriculture.

Depuis quelques années il a paru ſur l'agriculture nombre d'écrits qui ont ranimé l'émulation, étendu les connoiſſances, en ont même procuré de nouvelles, telles que les prairies artificielles & ſemences de navets ; raves & autres racines.

Ceux qui on eſſayé de ces dernieres, en ſont aſſez ſatisfaits. On emploie communément pour ces ſortes de productions, des terres en jachere, ce qui les effriteroit, ſi on n'y remédioit par des fumiers & par de fréquentes cultures : mais ces cultures ſont très-diſpendieuſes : la plupart ſe font à bras d'hommes, ce qui en dégoûte bien des Cultivateurs.

Un puiſſant moyen d'encouragement, ſeroit d'exempter de dîmes les terres en jachere, cultivées en racines ou fourrages. En fixant la quantité à la huitiéme, dixiéme ou douziéme partie de la totalité des jacheres d'une ferme, on préviendroit l'abus qu'on pourroit faire de cette facilité, par une culture trop étendue de jacheres en racines ou fourages.

Les Décimateurs ne ſouffriroient point de cette prétendue privation de dîmes. On ſçait que les racines ſont la meilleure nourriture des beſtiaux : elles en procurent un débit plus avantageux, & donnent la facilité d'en augmenter le nombre, par conſéquent les fumiers, les récoltes & les dîmes, le plus onéreux des impôts, ſur-tout dans les Provinces de petite culture. On va donner la preuve qu'il vaut mieux être Décimateur que Propriétaire.

On ſuppoſe (en Brie, par exemple,) une ferme de 300 arpens de terre, louée 1000, & ce n'eſt pas le plus grand nombre

Fermage d'une Ferme de 300 arpens,	1000 ℔.
A déduire,	
Les Vingtiémes, ...	110
L'intérêt de 4000 ℔, prix modique des bâtimens d'une telle ferme,	200
Réparations, ...	50
Buiſſons, liſieres de bois ou autres pour la chauffe, & réparations de charrues, voitures, *&c.* .	75
Huit ou dix arpens de pré, ſans leſquels point de Fermier, . .	150
Frais de marne ſur 10 arpens de terre tous les ans, ...	200
Sept cent quatre-vingt-cinq liv. ôtées de mille liv. reſte net . . .	215
Il y a exemple de dîme d'une telle ferme, louée	500

SUITE *des Obſervations de M. H. E. D. R. &c. Avantages de la G. B. Influence des troupeaux ſur l'Agriculture.*

Nos Fermiers n'élevent des moutons qu'autant qu'ils eſperent en pouvoir vendre. Ce ſont eux qui fourniſſent toutes les boucheries du Royaume, & leurs troupeaux ſont proportionnés à notre conſommation ; mais notre conſommation étant moindre que celle des Anglois, parce qu'ils conſomment toute l'année, & que nous ne faiſons uſage de la viande que pendant 8 mois, il réſulte de-là, 1°. Que nous avons néceſſairement moins de moutons qu'eux, 2°. Que nous ne ſçaurions avoir autant de prairies naturelles & artificielles, puiſque l'unique objet de ces prairies étoit l'éducation des beſtiaux. 3°. Que les troupeaux qui fourniſſent les principaux engrais, n'étant pas aſſez nombreux, les terres ne ſont pas aſſez fertiliſées. 4°. Enfin, que notre produit territorial, toutes choſes égales d'ailleurs, ne ſçau-

roit être auſſi conſidérable que celui de la G. B. puiſque ce produit eſt en raiſon de la culture & des engrais, & que ceux qui ſont les plus propres à la végétation, nous manquent.

Les divers objets de l'agriculture compoſent un tout dont on ne peut ôter une partie ſans affoiblir, & peut-être même ſans détruire l'autre.

Le plus grand malheur d'un État eſt d'être moins riche que ſes ennemis naturels, depuis que la balance des pouvoirs eſt la même que celle des richeſſes. Un État ſera dans cette fâcheuſe condition lorſque ſon agriculture aura des entraves que celle d'une nation rivale n'aura pas ; nous venons de voir que telle eſt la ſituation de la France, reſpectivement à l'Angleterre. *Fin.*

P. S. On verra dans un Mémoire que je me propoſe de donner ſur l'agriculture de l'Angleterre, que les champs qui y ſont en bonne culture, produiſent le 14^e^. le 15^e^. & juſqu'au 20^e^. grain, & que les troupeaux ſont le principe de cette prodigieuſe fécondité.

SUITE *des Obſervations de M. Meſlé, Subdélegué*, &c.

On devroit en général être très-circonſpect, lorſqu'il s'agit d'attaquer des projets qui tendent au bien public, & il faudroit réflechir plus murement ſur les principes qu'on veut établir. Mais entrons dans des détails, & analiſons les raiſons ſur leſquelles on s'appuie, pour faire rejetter l'empoiſonnement général des loups.

Les Seigneurs auront-ils plus d'intérêt dans la ſuite qu'ils n'en ont eu juſqu'à préſent à faire la chaſſe aux loups ? Sur quel fondement oſerons-nous eſpérer qu'ils s'occuperont d'un tel bien. Cette ligne général de leur part contre les loups, nous laiſſe moins d'eſpérance que celle de toutes les Nations expoſées à leurs ravages.

La chaſſe du loup eſt la plus difficile & la plus ingrate de toutes. Cet animal perce devant les chiens, & s'éloigne ſouvent de 15 à 20 lieues de l'endroit où il a été levé. Il faut des équipages exprès, & nous avons peu de Seigneurs en état d'en ſoutenir la dépenſe. Il y en a moins encore qui veuillent tenter les fatigues & les incertitudes de cette chaſſe.

On peut faire des battues. C'eſt la meilleure maniere d'attaquer les loups, mais elles ſont dangereuſes à cauſe de la maladreſſe des Tireurs, qui la plupart ſont des Payſans. Les Seigneurs, dans la crainte qu'on ne tue leur gibier, s'oppoſent à cette eſpece de chaſſe. Les Vaſſaux de leur côté ſe prêtent difficilement aux peines & aux fatigues qu'elle leur occaſionne aſſez ordinairement ſans ſuccès. Les loups s'enfuient dans les bois voiſins, & dès la même nuit ils reviennent dans les lieux d'où on les avoit chaſſés.

On propoſe de donner un louis à un Payſan par chaque tête de loup qu'il apportera. Les Payſans n'ont point le droit de porter des armes, les Seigneurs les feroient avec raiſon condamner à l'amende. Ils tueroient plus de gibier que de loups. C'eſt entretenir & augmenter parmi les gens de la campagne, le goût de la chaſſe qui leur eſt ſi funeſte.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ANNONCE DE LIVRE.

L'art de cultiver les peupliers d'Italie, avec des obſervations ſur les différentes eſpeces & varietés de peupliers ; ſur le choix, la diſpoſition de pepinieres, leur culture, & ſur celle des arbres plantés à demeure ; par M. Pelée de S. Maurice, Membre de la Société royale d'agriculture de la Généralité de Paris au Bureau de Sens, & aſſocié des Sociétés d'agriculture de Soiſſons & de Tours, ſeconde édition revue, corrigée & augmentée par l'Auteur. Paris chez la veuve d'Houry, 1767, brochure in-8°. prix, 24 ß.

Nous réſervons pour le Journal de Mars l'extrait de cet ouvrage qui eſt ſçavamment traité, & dont l'objet ne peut être que très-utile à l'État.

PROJET DE SOUSCRIPTIONS
*Par M.****

Les deſaſtres que pluſieurs Provinces ont éprouvés derniérement, m'ont rappellé l'idée que j'avois eue il y a déjà long-temps, de propoſer d'établir en France, à l'exemple des Anglois, des ſouſcriptions pour le ſoulagement des malheureux dont la fortune a été renverſée par des événemens imprévus, tels que des orages, des inonda-

tions, des incendies, *&c.* Voici en peu de mots mes réflexions à ce ſujet.

Sans contredit ce ſont les campagnes qui fourniſſent à la richeſſe du Royaume, mais l'argent & les facultés ne ſont pas dans les campagnes ; elles ſont preſque toutes concentrées dans la Capitale & dans quelques Villes principales. Lorſqu'il arrive un grand deſaſtre dans un Village, un Bourg ou une petite Ville & dans leur territoire, (ou les Prop. & les Seigneurs directs & indirects ne ſont pas en état de réparer les pertes qui en ont été la ſuite, ou il eſt auſſi rare qu'impoſſible qu'ils puiſſent & veuillent le faire,) le Gouvernement lui-même ne peut apporter que des ſecours lents & inſuffiſans ; car avant qu'on ait rendu compte à l'Intendant, que celui-ci en ait fait part à la Cour, & qu'elle ait fait paſſer des fonds, il doit s'écouler un temps conſidérable ; d'ailleurs les graces que le Gouvernement accorde en pareil cas étant bornées à des exemptions ou diminutions des impoſitions, le remede n'eſt pas aſſez actif, aſſez immédiat, aſſez prompt ; & dans le fait, quelque bonne volonté qu'il témoigne toujours en pareil cas, il eſt impoſſible qu'il puiſſe charger le tréſor royal de la réparation entiere de toutes les pertes de ce genre que les peuples peuvent eſſuyer. Or, un des plus grands maux que ces deſaſtres entraînent, c'eſt l'émigration. Des familles entieres de Payſans dont les biens, les récoltes, les beſtiaux, les uſtenſiles ont été détruits par l'eau, par le feu ou par tout autre cas fortuit, ne trouvant plus d'azile, plus de reſſources pour ſe procurer les avances néceſſaires à la culture, ſont forcés de quitter leurs demeures pour s'en aller mandier leur pain, ou chercher à ſervir dans les Villes ; d'où il arrive que la perte eſt double pour l'État, qui d'un côté ſe voit privé de la reproduction d'une certaine quantité de richeſſes, & de l'autre, chargé d'entretenir un nombre d'hommes inutiles.

J'aime à penſer que parmi tant de projets, tant de ſyſtêmes de Finance, dont l'objet a été de faire tout contribuer au revenu public, j'en préſente un au profit de l'humanité, dont le fonds ſera l'humanité même, & qui n'aura d'autres exécuteurs que la bienfaiſance & la charité. J'oſe croire, aſſurer même que ce fonds exiſte, qu'il eſt conſidérable, & qu'il ne demande qu'à être mis en œuvre. Paris eſt rempli de gens riches & charitables qui n'ont point de terres, point de relations dans les Provinces, qui ne ſont frappés que de ce qui les entoure ; il en eſt d'autres qui faute de moyens pour étendre leurs bienfaits ſe ſont accoutumés à donner autour d'eux ; il y a enfin le denier de la veuve dont la multiplication preſqu'incroyable forme une ſomme journaliere & très-conſidérable. Demandez aux Magiſtrats chargés de la Police, aux Curés & à tous ceux qui connoiſſent un peu cette Capitale, combien de mauvais ſujets, en paſſant de l'état de criminel à celui d'indigent & de néceſſiteux, ont excité la compaſſion des ames plus ſenſibles qu'éclairées.

Telle eſt enfin, la ſource féconde, dont une ſeule partie, par des canaux mieux dirigés, produiroit les plus grands biens.

Sans doute tous les malheureux ont droit de prétendre à notre commiſération, mais nous devons préférer de ſecourir ceux qui méritent le plus, & par leurs malheurs réels & par l'utilité de leurs ſervices. Et qui, plus que le Payſan, peut ſe trouver dans cette d^ere^. claſſe ? D'ailleurs, il y aura toujours des charités pour tous les ordres & tous les États dans une Ville comme Paris.

Je propoſe donc d'établir une ſouſcription libre, parfaitement libre, qui ne ſoit ſujette à aucune eſpece de forme, ni à aucune inſpection, qui n'aura pour caution, pour ſureté que l'opinion des particuliers qui en ſeront les dépoſitaires. Quoiqu'il ſoit aſſez indifférent de définir la maniere dont cette ſouſcription peut s'établir, je ſuppoſe que deux principaux Magiſtrats, deux principaux Négocians ou Financiers, ou deux Notables de Paris, ſoit Bourgeois, ſoit gens de qualité, ſe mettent à la tête de cette ſouſcription, & ſe chargent de recevoir les aumones de chaque particulier, & de les faire paſſer à leur deſtination, toutes les fois qu'on aura des nouvelles certaines d'un deſaſtre arrivé dans quelqu'endroit que ce ſoit du Royaume, les dépoſitaires de la ſouſcription en feront inſérer ſur le champ un détail ſuccint dans les Papiers publics, & avertiront que l'on recevra les ſommes que chacun voudra donner pour le ſecours de ceux qui auront ſouffert par cet événement. Le public ſera cer-

tain que les ſommes portées à la caiſſe de ſouſcription, ſeront employées préciſément à l'uſage auquel elles ſont deſtinées; & quant à la remiſe de ces ſommes & à leur diſtribution, les Dépoſitaires pourront s'arranger, ſoit avec les Sociétés d'agriculture, ſoit avec les Receveurs généraux, qui ſe prêteront ſurement à donner toutes les facilités; j'oſe encore aſſurer qu'il ſe trouvera des gens qui ſe chargeront avec joie de tous les ſoins relatifs pour un pareil établiſſement; qu'il y en aura à Paris, qu'il s'en trouvera en Province, & que tous enſemble prendront les précautions convenables dans l'établiſſement, pour qu'il n'arrive pas de deſordre dans cette reſpectable opération. Le plus grand nombre des Citoyens n'eſt pas en état d'envoyer dans les Provinces des aumônes aſſez conſidérables pour y produire un grand effet, mais nombre de gens charitables donneroient l'un 100 ℔, l'autre 20 écus, un louis & même un écu & au-deſſous, ce qui formeroit bientôt une ſomme conſidérable, & dont la remiſe ſeroit prompte & directe.

Si le projet doit réuſſir, c'eſt aſſez de l'indiquer, & ſi une ſimple indication ne ſuffit pas, il ne réuſſira jamais.

J'ai l'honneur d'être, *&c.*

COMMERCE.

RÉPONSE

De M. Girard, aux demandes de M. R. T. inſérées dans la Gazette N°. 1 au ſujet de Penmarch.

MONSIEUR,

SAns vous parler actuellement des Ports de *Penmarch*, *d'Audierne* & de celui de la prétendue Ville d'*Is*, je me bornerai à vous donner des preuves de l'ancienne population de Penmarch, & du grand commerce de poiſſons qui s'y faiſoit; vous trouverez dans quelques-unes de ces preuves les cauſes qui ont fait ceſſer ce commerce & cette population.

Tout le monde ſçait que le commerce de poiſſon a toujours été dans cet endroit le principal objet de commerce, ſur-tout depuis le treizieme ſiecle : on voit qu'en 1266, il ſe faiſoit des Sociétés pour la pêche du hareng & du maquereau. J'en trouve la preuve dans les *anciens Jugemens de la mer*, art. 26, imprimés à la page 87 des conſtitutions de Bretagne.

Une Ordonnance de 1404, qu'on lit dans le même volume, page 18, nous apprend que le commerce s'étoit beaucoup augmenté en Bretagne. Le texte de l'article 2 de cette ancienne Ordonnance eſt digne de votre curioſité : » comme nous avons » ſçu que pluſieurs ſe avancent à tirer & » mettre *hors de notre Pays*, par mer, » par terre, pluſieurs *vivres vitailles*, *& au-* » *tres choſes néceſſaires pour la vie & néceſſité* » *des hommes*, *comme bêtes d'aumaille*, *ouais*, » *moutons*, *poulailles*, *porcs*, *beures*, *œufs*, » *graiſſes*, *cuirs*, *œuvre de cordonnerie*, *fil*, » *lin*, *chanvre* & autre pluſieurs eſpeces de » denrées, vivres & vitailles qui ſont *néceſ-* » *ſaires pour la proviſion de notre pays*, à » quoi tirer & *mettre hors*, pluſieurs cou- » ratiers, regratiers ſe ſont aucunement ap- » pliqués par *convoitiſe & avarice*, & par » la grande avarice, & par la *grande abon-* » *dance de la pecune & de la monnoie qu'ils* » *ont*, *& du grand gain & prouſit qu'ils en* » *trouvent* en ce faiſant, & ſont preſque tous » les gens du plat pays, *Marchands*, *& dé-* » *laiſſent leurs labours à faire*, quelles cho- » ſes ſont *cauſe & moyen de la chereté qui* » *eſt en notre Pays*, *pourquoi nous deſirons* » *ad ce pourvoir*; *faiſons expreſſe défenſe à* » *tous*, *& chacun nos Sujets de non tirer*, » *ne mettre hors par eux*, *ne par autres*, *ne* » *bailler à étrangers*, pour-les tirer, *ne mettre* » *hors nuls ne aucuns deſdits vivres*, *den-* » *rées ne autres choſes quelconques*, ſauf ſeu- » lement *les vins*, *poiſſons*, *fourmens*, *ſegles* » *& ſeaux*, *& ce ſans le congié & licence de* » *nous*, *délibéré par notre grand Conſeil*, &c.

La ſeule conſéquence que je tirerai de ce texte précieux, eſt que dès le quatorzieme ſiecle, il ſe faiſoit en Bretagne un commerce de poiſſons & de grains, & que ce commerce étoit favoriſé, ainſi que celui du vin que produit la haute-Bretagne; mais on remarquera en même-temps que la trop grande exportation des *fil*, *lin & chanvre*, de laquelle on ſe plaint dans cette ancienne

Ordonnance, ſuppoſe que nous avions dans ces temps-là un petit nombre de manufactures de toiles, en comparaiſon des tanneries qui paroiſſoient dèſlors établies en pluſieurs endroits, puiſqu'on faiſoit dans quelques-uns de nos Ports le commerce des cuirs œuvrés & non œuvrés.

Voilà, Monſieur, où ſe bornent mes recherches actuelles touchant nos anciennes branches de commerce en Bretagne, ne voulant pas copier ici tout ce que diſent nos Hiſtoriens à cet égard; j'aurai peut-être occaſion d'en parler plus amplement, lorſque je ferai la deſcription des Ports de Penmarch, d'Audierne, & de celui de l'ancienne Ville d'Is.

Je reviens au commerce & à la population de Penmarch, qui ſont les ſeuls objets de votre lettre, je préſume qu'ils étoient conſidérables avant 1400, puiſqu'en 1402, ſix mille Anglois, ſous la conduite de Guillaume de Villefort, crurent devoir s'arrêter à Penmarch, où ils ravagerent & pillerent tout ce qu'ils trouverent; Dom Lobinau rapporte cette deſcente à la page 502 de ſon Hiſtoire de Bretagne, tom. 1. Mais, ni lui, ni les Hiſtoriens Anglois ne diſent pas un mot du commerce & du nombre des Habitans de Penmarch.

Il paroit cependant que dans l'intervalle de 1402 à 1556, Penmarch ſe rétablit, puiſque dans cette même année 1556, le Roi Henri II permit aux Habitans de ce territoire de tirer au *papegault*, & accorda à celui qui l'abbatroit, le débit de quarante-cinq tonneaux de vin; débit qui n'avoit pas été accordé aux plus grandes Villes de la Province : (voyez l'Arrêt du Conſeil du 27 Juillet 1671, page 44, édition in-4°. au rapport de M. Boucherat, qui a fait réduire ce débit à 20 tonneaux ſeulement.)

L'établiſſement de ce *papegaut* fut cauſe que dès 1595, il y avoit à Penmarch deux mille cinq cents Arquebuſiers; c'eſt ce qui eſt prouvé par l'Hiſtoire manuſcrite des guerres civiles de la Ligue. C'eſt par ce manuſcrit qui rapporte le pillage de Penmarch par le célebre Fontenelle, que je trouve la preuve du commerce, de la population & de la richeſſe de ce territoire. Voici l'extrait de cette relation.

» Le butin de l'ennemi fut grand, car » tous les plus riches dudit lieu, *dont y » avoit grand nombre*, ſe confiant en leur » courage, en *nombre gens de Navires*, & » en leurs forts, (*a*) n'auroient daigné ſe » retirer ailleurs, comme pluſieurs autres » avoient fait, entr'autres, ceux d'*Audierne* » & de tout le *Capſiſum*, à Breſt, ſi bien » qu'ils perdirent tout ce qu'ils avoient, & » ſur-tout *grande quantité de Navires*, *Ba-* » *teaux & Barques*, plus de trois cents de » tout volume, *eſquels* Fontenelle ayant » fait charger le butin, les fit vendre à ſon » Fort de *Douarnenez*. (*b*) Je n'ai ſçu ajoute » l'Hiſtorien contemporain (Chanoine & » Magiſtrat) je n'ai ſçu le nombre des morts » de Penmarch, tant y a que la plus grande » tuerie fut en l'Égliſe, qui faiſoit comme » le dongeon de leur fort, *&c.* (*c*)

A l'égard de ce qui précéde & ſuit cette relation, il paroit que les Habitans de Penmarch furent ſurpris dans leurs retranchemens, & preſque tous égorgés : Voilà ſans doute la cauſe de ces ruines qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, & d'une dépopulation, qui ne laiſſe que cinquante ou quatre-vingt Pêcheurs, où il y en a eu jadis plus de trois mille.

Ces ruines ſubſiſtantes, & que j'ai eu auſſi la curioſité d'aller voir, ſemblent confirmer mon manuſcrit; mais outre ces monumens parlans, il en eſt deux autres auſſi convainquans : au petit Port de *Quilfinet*, qui n'eſt pas loin de celui de Penmarch, il exiſte un reſte de quai à ciment, où l'on voit encore quelques têtes d'anneaux de bronze, & ſur le portail de l'Égliſe Paroiſſiale de Penmarch, (Égliſe conſtruite longtemps avant la deſcente des Anglois en 1402,) on voit gravés un grand nombre de bâtimens & de poiſſons de toute grandeur. Voilà donc, Monſieur, l'Hiſtoire hiéroglifique de Penmarch; c'eſt la pêche qui jadis a rendu Penmarch, ſi peuplé & ſi riche : il ne s'agit donc aujourd'hui que de rétablir cette pêche, qui ſera d'autant plus lucrative, que la conſommation & l'exportation du poiſſon doit être double de ce

---

(a) *Ces forts n'étoient autres que les deux Égliſes où ils s'étoient retranchés.*

(b) *C'étoit à l'Iſle Triſtant, près Douarnenez, où étoit ce Fort.*

(c) *A la page 141 de l'Hiſtoire de la Ligue de l'Abbé Desfontaine, on trouve cette même relation.*

qu'elles ont pu être avant la découverte de l'Amérique. Nos titres, il eſt vrai, ne parlent que de merlus & de juliennes; mais ſeroit-il vrai que le banc de morues que j'ai déjà indiqué, numéros 27 & 32 de cette Gazette 1765, n'exiſtât pas; les merlues, les juliennes, les raies & autres poiſſons qui abondent ſur nos côtes, donneront des profits aſſez grands pour dédommager ceux qui établiront des ſecheries & des ſalaiſons. Dans une autre lettre je vous dirai quels ſont les lieux les plus propres à faire ces établiſſemens; & en vous décrivant les avantages ou déſavantages des Ports de Penmarch, de Quilfinet, d'Audierne, & de l'Iſle-Saint, je me permettrai peut-être quelques réflexions hiſtoriques ſur la poſition, ſur l'étendue & ſur le ſort de la fameuſe Ville d'Is; mais je ne le ferai qu'autant qu'elles contribueront à prouver combien il eſt eſſentiel de bien peupler nos côtes, & de multiplier nos pêcheries.

CHANGES A PARIS.

F. 1767.	*Lundi 2.*	*Mar. 3.*	*Mer. 4.*
Amſterdam.	55 5 8		
Londres.	32 ¼		
Hambourg.	169 ¾		
Madrid.	15		
Cadix.	14 19		
Livourne.	92 ½		
Lyon Rois.	¾		

ANNONCE DE LIVRE.

Eſſais ſur le commerce, le luxe, l'argent, l'intérêt de l'argent, les impôts, le crédit public & la balance du commerce. Par M. David Hume.

Traduction nouvelle, avec des réflexions du Traducteur, & Lettre d'un Négociant de Londres à un de ſes amis, contenant des réflexions ſur les impôts auxquels ſont aſſujetties les denrées de premieres néceſſité, & ſur la conſéquence dont ils peuvent être relativement à la main-d'œuvre dans les Manufactures d'Angleterre. A Amſterdam 1766, vol. in-8°.

Les divers eſſais qui enrichiſſent ce volume, ſont d'autant plus précieux, qu'ils ſont les réflexions d'un Philoſophe, d'un très-bel eſprit, d'un Sçavant enfin, qui, par l'étude profonde qu'il a faite de l'hiſtoire de ſon Pays, & qui en a compoſé une dans le goût des grands Maîtres, s'eſt perfectionné dans la ſublime ſcience de la politique. Ce que nous pouvons annoncer d'avance, c'eſt que ſon génie créateur a donné dans ces réflexions, naiſſance à une foule d'idées nouvelles, qui en fourniſſent à leur tour de nouvelles aux perſonnes d'un eſprit juſte. Le caractere de ſes écrits en général eſt de préſenter des objets, des vues extraordinaires & hors de la route commune. Si l'eſprit a quelquefois de la peine à les ſaiſir, il en eſt dédommagé par le plaiſir de la nouveauté. La ſingularité de quelques principes qu'on trouve dans les eſſais concernant le *commerce, le luxe, l'argent*, &c. n'eſt pas une raiſon pour le rejetter. Dans l'extrait raiſonné que nous nous propoſons d'en donner dans notre Journal, nous examinerons avec toute l'impartialité qu'exigent les intérêts de la vérité ce qu'ils peuvent contenir de faux ou de vrai. Fuſſent-ils faux, ils auroient au moins l'utilité de faire beaucoup penſer.

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *Du 19 Janvier 1767.*

Concernant les Actions de la Caiſſe d'Eſcompte, acquiſes par les Étrangers.

SUR ce qui a été repréſenté au Roi, étant en ſon Conſeil, qu'il ſeroit à propos de ſtatuer ſur les doutes que les Étrangers pourroient avoir, relativement au droit d'Aubaine, pour raiſon des actions intéreſſées dans la Caiſſe d'Eſcompte établie par l'Arrêt du premier de ce mois, qu'ils pourroient acquérir. Oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; le Roi étant en ſon Conſeil, a déclaré & déclare que ſon intention a été & eſt: que les Étrangers, non naturaliſés, même ceux demeurant hors de ſon Royaume, pays, terres & ſeigneuries de ſon

obéissance, puissent acquérir lesdites actions, ainsi que ses propres Sujets, même en disposer entre vifs ou par testament, en quelque sorte & maniere que ce soit; & qu'en cas qu'ils n'en aient point disposé, leurs héritiers leur succédent, encore que leurs donataires, légataires ou héritiers soient Étrangers & non Regnicoles; renonçant à cet effet au droit d'Aubaine & à tous autres, même à celui de confiscation, en cas qu'ils fussent Sujets de Princes & États avec lesquels Sa Majesté pourroit être en guerre. Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 19 Janvier 1767. *Signé* PHELYPEAUX.

AUTRE *du 22 Décembre 1766*, qui ordonne que les Papiers qui seront embarqués à Marseille, à destination du Levant, seront préalablement revêtus de la marque prescrite par l'Arrêt du 13 Juin 1724.

LETTRES PATENTES DU ROI,
Données à Versailles le 26 Mai 1766.

Portant ratification de la Déclaration signée entre Sa Majesté & le Duc de Deux-Ponts, pour l'exemption réciproque du droit d'Aubaine.

AUTRES du 3 Août 1766, portant ratification de la Convention pour l'abolition réciproque du droit d'Aubaine & de celui de Rétorsion, entre les Sujets respectifs de France & d'Autriche.

DÉCLARATION DU ROI,
Donnée à Versailles le 4 Octobre 1766.

Qui regle la forme des comptes du Trésorier de la Caisse des Amortissemens, pour les années 1759, 60, 61 & 62, & les délais dans lesquels ils seront rendus.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,
Du 21 Décembre 1766,

Qui modere, à commencer du premier Janvier 1767, les droits de marc d'or, d'enregistrement chez les Gardes des rôles, sceau & autres frais de provisions des Offices vacans & autres réputés tels, qui seront levés aux revenus casuels.

PROCÈS-VERBAL des remboursemens qui ont été faits à la Caisse des Amortissemens, établie par Édit de Mai 1749, depuis le 1^er. Janvier 1765, jusques & compris le 31 Décembre de la même année.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 4 Février 1767.*

L'or fin,	97 ℔ 10 ß.	
L'or au titre,	82	
L'argent fin,	53	10
L'argent au titre de 21 ds 10 g. le marc.	51	15
Piastres le marc,	48 ℔ 10 ß à 48 ℔ 12 6 ds	

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Fév.
Amyot,	23^e.	A.	7
Berthe,	24^e.	A.	9
Penchein,	25^e.	A.	7
Bardin,	36^e.	F.	7
Bonnet pere,	38^e.	D.	9
Masson,	56^e.	A.	9

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1767.	*Lundi 2.*	*Mardi 3.*	*Mercredi 4.*
Ac. des Indes.	. . . . .	1270 80 . .	1380 . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	417 . . .
Prom. a 5 p ⁰/₀.	. . . . .	22 ½	23 . . . .
Prom. à 4 p ⁰/₀.	. . . . .	39	. . . . .
Ac. des Fermes.	. . . . .	830	830. 35 . .
Amortissement.	. . . . .	18 2^m. . .	. . . . .
2 s. p. l. du Dix.	. . . . .	17 ½	17 . . . .
3^e. Loterie.	. . . . .	. . . . .	25 . . . .
Annuités.	. . . . .	410	410 . . . .
Coup. d'An.	FESTE.	. . . . .	78 79 . . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	26	25. 25 ½. . .
Emp. de 30 mil.	. . . . .	30 ½	31 30 . . .
Col. 1759.	. . . . .	31 ½	31 30 . . .
Canada.	. . . . .	35. 1^m 35 ½ 5^m	36. 10. 5^m . .
4^e. L. Epoques.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Nouette.	. . . . .	30 ½ 31. 2m 30 ½ 30	29 ½ 29. . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⁰/₀.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p ⁰/₀ sur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 11.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine du mois de Janvier 1767 *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

VALENCIENNES.		PARIS.		TOURS.		LA ROCHELLE.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Aveſnes.	17 5	Beauvais.	16 4 1	Amboiſe.	28* 18	Barbezieux.	21 10
		Bray ſur Seine	18	Angers.	18 8 7		
Bavey.	14 8 9	Compiegne.	17 13				
		Corbeil.	19	Beaugé.	17 15 2		
Cambray.	17	Coulomiers.	17 10	Chât. du Loir	16* 14	Cognac.	23
		Dreux.	16 1 5				
Condé.	16 18	Etampes.	17 15	Château-G.			
		Fontaineblau.	18	Chinon.	18 13 9		
Givet.	16 7 6	Joigny.	15 5 1			LaRochel-	
		Mantes.	17 18 2	Lafleche.	17 2 1	le.	20* 8
Landrecy.	15 9 7	Melun.	18 18	Laval.	19 9 1		
		Montereau.	16 4				
Mariembourg.	18*	Montlhery.	21*	LeMans.	18 8 11		
		Nogent.	15 7	Loches.	20 9 6	Marennes.	22 15
Maubeuge.	14 16 5	PARIS.	20 14 4	Loudun.	18 3 5		
		Pontoiſe.	21*				
Philippeville.	16 16	Provins.	16	Mayenne.	19 19 11		
Queſnoy.	13* 8 9	S. Florentin.	15*	Montreuil-B.	18 14 1	Saintes.	23* 12 6
		S. Ger. en L.	20 18	Richelieu.	17 1 9		
St. Amand.	17 5 8	Senlis.	17 10 6				
VALENCIEN-		Sens.	16	Saumur.	19	St. Jean d'An-	
NES.	16 10	Tonnerre.	16 10	TOURS.	19 14 7	gely.	22 3
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	16 4	From. le ſep.	17 13	From. le ſep.	19 6	From. le ſep.	22 4 9
Pain la liv.	2 2	Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	2 3	Pain la liv.	2 4
Avoine le ſ.	4 11 5	Avoine le ſ.	11 4	Avoine le ſ.	6 8 4	Avoine le ſ.	9 1
Foin le q.	1 7	Foin le q.		Foin le q.	2 2 4	Foin le q.	1 16
Paille le q.	15 4	Paille le q.		Paille le q.	1 4	Paille le q.	1 3 6

DE GÉNES, *le* 17 *Janvier* 1767.

Il eſt entré dans ce Port le 13 de ce mois un Bâtiment Anglois venant de l'Angleterre, qui a été viſité dans les environs de Maïorque par un gros Chebec Algérien : ſuivant ſon rapport, ce même Chebec devoit être joint inceſſamment par deux autres & par une Frégate deſtinée à faire la courſe contre les Bâtimens des Puiſſances Chrétiennes qui ne ſont pas en paix avec la Régence d'Alger.

Il eſt encore entré dans ce même Port, pen-

dant le cours de cette ſemaine, pluſieurs Vaiſſeaux marchands de différentes Nations, chargés de grains & de marchandiſes pour cette Place.

De Naples, *le* 10 *Janvier* 1767.

Depuis plus d'un mois le temps eſt très-orageux. Sept Bâtimens ont fait naufrage le 2 de ce mois ſur la plage de *Miſene*, parallele à l'Iſle de *Procida*; l'équipage entier d'un de ces Bâtimens a péri, les autres ſe ſont heureuſement ſauvés.

De Bayonne, *le* 20 *Janvier* 1767.

Exportation.

Du 5 au 18 Janvier 1767, il eſt ſorti de ce Port par trois Vaiſſeaux Eſpagnols, 7 Hollandois & 5 François les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour *Amſterdam*; 214 bariques d'huile de thérébentine, 57 tonneaux de vin, & 12 futailles de rocou; pour *Roterdam*, 410 tonneaux de vin & 6 barils d'huile de thérébentine; pour *Middelbourg*, 100 tonneaux de vin; pour *Bruges*, 120 tonneaux d'eau-de-vie; pour *Saint Ander*, 5 pieces d'eau-de-vie, 570 quintaux de vieux cordages; pour *Bilbao*, 50 bariques d'eau-de-vie, 10 barils de goudron & 20 ballots de différentes marchandiſes; pour le *Ferol*, 50 bariques de vin & 5 bariques de café; pour *Dunkerque*; 260 quint. 100 balles de regliſſe, 28 bariques d'eau de-vie & 8 quintaux de liege; pour *Rochefort*, 760 planches de pin; pour *Nantes*, 130 milliers 130 barils de brai gras & réſine & 600 planches de pin.

Importation.

Il eſt entré dans ce Port & dans le même eſpace de temps, un Navire Hollandois, 2 Eſpagnols & 9 François, dont 1 venoit de Zerickzée, 1 de Bilbao, 1 de Saint Sébaſtien, 1 de Saint Malo, 1 de Breſt, 1 de Bordeaux, 1 de la Rochelle, 1 de Nantes, 2 de Saint Gilles & 2 des Sables d'Olonne. Ces Navires apportoient les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, 100 cabas de figues & 30 tonneaux de leſt en ſable venant de *Zerickzée*; 15 futailles 1 paquet 2 caiſſons de diverſes marchandiſes venant de *Bilbao*; 49 quint. de fer, 52 caiſſes de fer blanc, 6 ancres de fer, 5 bariq. de ſuif venant de *S. Sébaſtien*; 40 tonn. de leſt en ſable venant de *S. Malo*; 9 ballots 29 tonneaux de ſardines & 300 peaux de vaches venant de *Breſt*; 1 barique de vin & 8 tonneaux de leſt en ſable venant de *Bordeaux*; 200 ſacs de feves, 14 ſacs de lentilles & 7 caiſſes de différentes marchandiſes venant de la *Rochelle*; 10 tonneaux d'avoine, 6 milliers d'ardoiſes, 130 ſacs d'haricots, 60 balles de toile & 10 paniers de fayence venant de *Nantes*; 103 muids 13 boiſſeaux de ſel venant de *Saint Gilles*; 117 muids 19 boiſſeaux de ſel venant des *Sables d'Olonne*.

De Honfleur, *le* 19 *Janvier* 1767.

Depuis le 17 Janvier 1767, il eſt entré dans ce Port les Navires la *Marie Roſe*, Capitaine *Lamere*; la *Providence*, Capitaine *Groult*; l'*Union*, Capitaine *Laumoſne*, venant tous trois du Banc de Terre Neuve avec un tiers de leur charge.

La pêche eſt ſi mauvaiſe depuis pluſieurs années qu'une partie des Armateurs ſe voit forcée d'abandonner cette branche de commerce, & que plus de la moitié des Navires eſt reſtée cette année ſans ſortir du Port. On croiroit volontiers que la morue s'eſt retirée du Banc de Terre-Neuve pour ſe tranſporter ailleurs.

Le Navire la *Michaudiere*, Capitaine *Louvet* ayant armé dans ce Port pour aller en Guinée y prendre un chargement de Noirs, conformément à un traité fait entre des Négocians Anglois & les Propriétaires de ce Navire, a été contraint de revenir ſans cargaiſon. Le Gouvernement a non-ſeulement fait refuſer de laiſſer prendre ſa cargaiſon, mais il a même fait ſommer le Capit. *Louvet*, de partir ſans l'eſpérer. En conſéquence il a remis à la voile, & eſt rentré à Honfleur le 18 de Janv. après un voyage qui a duré ſept mois.

Du Havre, *le* 31 *Janvier* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 27 au 30 Janvier 1767, il eſt entré dans ce Port les Navires l'*Aimable Marie*, Capitaine *Capony* de Morlaix, venant de Cadix d'où il étoit parti le 24 Décembre 1766 chargé de diverſes marchandiſes; la *Diane*, Capitaine *Mallet* de Saint Malo; le *Preſſigny*, Capitaine *Guibert*; le *Sage*, Capitaine *Hugon* de Grandville, venant tous trois de Marſeille d'où le premier étoit parti le 12, & les deux autres le 22 Décembre 1766, chargés de différentes marchandiſes; le *Mercure*, Capitaine *Carpentier* de Dieppe, venant des Colonies, parti de la Martinique le 13, & de la Guadaloupe le 27 Décembre, ayant chargé à la Martinique 80788 *liv.* de ſucre brut & terré, 13200 *liv.* de coton, 4475 *liv.* de café & 80 *liv.* de cacao, & ayant embarqué à la Guadaloupe 43290 *liv.* de coton, 4334 *liv.* de café & 43 *liv.* de caret.

Le Dogre le *Neptune*, Capitaine *Prevôt* qui étoit parti pour la Guadaloupe, a été forcé par les vents contraires de relâcher au Havre.

Départ *de Navire.*

Le 27 Janvier 1767, il eſt ſorti de ce même Port les Navires le *Roſſignol*, Capitaine *Mathieu Robſon*; & le *Johentown*, Capitaine *André Stroop* tous deux Anglois & tous deux partis ſur leſt allant l'un en Angleterre, l'autre à Glaſcow en Ecoſſe.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 8.

EXTRAIT *d'une lettre de la Barbade du 17 Octobre 1766.*

LE 7 Octobre à six heures du matin, un Senau appartenant au Port Saint Christophe, une Corvette Espagnole & un petit Bâteau qui avoit chassé sur ses ancres du Port de Nevis, ont été jettés sur la Côte, & doivent être perdus. l'Equipage a gagné heureusement la terre. Le jour d'auparavant un Vaisseau Hollandois & deux François ont coulé à fond étant à l'ancre; plusieurs petits Bâteaux ont été chassés à la mer sans qu'il y eût aucun homme à bord. Le 7 au matin a onze heures, un Brigantin du Port de Leith en Ecosse, Capitaine *Robinson*, a été pareillement chassé de dessus ses ancres à la mer: ce Brigantin avoit été démâté le 21 Septembre dans la latitude de quatre dégrés quelminutes, & en tâchant de gagner quelque Port il étoit tombé sous le vent de l'Isle; il avoir été remarqué environ six heures avant que la tempête commençât, & lorsqu'il fut chassé de dessus ses ancres, il n'avoit pas un mât à bord, ni une voile, excepté celle de Perroquet. On doute fort que ce vaisseau ait pu se sauver du naufrage.

Dans la partie intérieure de l'Isle, les terres qui produisent les denrées ont souffert considérablement. La plus grande partie du Manioke (Cassade) grand & petit grain est détruit. Les cannes à sucre qui promettoient une récolte abondante ont été couchées par terre. Les tamarins qui étoient de la grosseur d'un homme ont été déracinés; les hayes & les chaumieres ont été renversées de fond en comble. Plusieurs personnes ont été obligées d'abandonner leurs maisons, & de chercher leur sureté dans celles qui étoient construites dans des fonds. En un mot, il est beaucoup plus aisé de se former une idée de cette scene d'horreur que de la décrire.

DE SAINT CHRISTOPHE, *le 17 Octobre 1766.*

Nous avons eu ici un violent coup de vent qui a fait un tort considérable dans tout ce district. Il y en a eu un aussi fort à la Grenade, à Saint Vincent, à Sainte Croix & à Tortola, le 17 du mois passé, qui a renversé toutes les cases à Negres, détruit les provisions, & considérablement endommagé, le cacao, le café & les plantations.

Onze Vaisseaux ont été jettés sur la Côte à Saint Christophe, & la plûpart ont été perdus sur la pointe Bluff; plusieurs Vaisseaux ont été aussi démâtés, & d'autres ont été chassés de dessus leurs ancres à la mer.

A Nevis trois Vaisseaux ont été jettés sur la Côte derriere l'Isle.

A Saint Eustache trois Vaisseaux ont été jettés sur la Côte, le reste emporté à la mer.

A Montserrat tous les Vaisseaux ont été perdus, & plusieurs maisons de la Ville renversées.

DE CORK, *le 20 Novembre 1766.*

Lundi dernier au soir, sur les neuf heures, il s'est élevé un vent terrible du Sud au Sud-Oueſt, accompagné de pluie, d'éclairs & de tonnerre qui a duré presque sans interruption jusqu'à quatre heures du matin. Ce vent a découvert quelques maisons dont les toits étoient de chaume & même plusieurs dont les couvertures étoient d'ardoises. Il a enfoncé les fenêtres & causé aux Habitans beaucoup d'autres dommages. Il a arraché de vieux arbres & bouleversé des terres nouvellement mises en culture, à la distance de quelques mille aux environs. Les Vaisseaux qui étoient dans la rade de Cowe & ceux qui passoient ont couru les plus grands risques. Trois Vaisseaux ont été arrachés de dessus leurs ancres & très-maltraités, mais nous n'avons pas entendu dire qu'il en soit péri quelqu'un.

DE LONDRES.

L'*Angel*, Capitaine *Jully* parti du Croisic pour Saint Malo a été jetté sur la Côte, le 10 Décembre 1766 dans la Baye de Penzance dans un gros temps; le Vaisseau & sa cargaison qui consistoit en sel ont été entierement perdus & tout l'équipage a péri à l'exception d'un seul homme.

Le 18 Novembre 1766, un Vaisseau a échoué & a été mis en pieces d'un coup de vent furieux à *Frechwatergate* du côté de l'Isle de Wight, tout l'équipage a péri. On voit par le mât & plusieurs autres pieces du Vaisseau qui ont été trouvées le jour d'après, que c'étoit un Vaisseau François d'à-peu-près 60 ou 70 tonneaux. Par quelques habits & des papiers qu'on a trouvés

ſur le rivage, on a vu que M. de Lanſalut, Capitaine dans le Régiment de Nice étoit à bord. Cinq corps ont été trouvés & enterrés. On apperçoit ſous l'eau pluſieurs morceaux de fer; il eſt à croire que ce ſont des mortiers.

Le Vaiſſeau l'*Evêque*, commandé par *David Dunlop* de Roterdam pour Livourne, chargé de froment fut pouſſé à la Côte près de Sidemouth dans le Port d'Exeter où il fut mis en pieces & la cargaiſon eſt entierement perdue.

Le Brigantin *El Gran Podez de Dios*, commandé par *Joſeph Gonzales Betancourt*, parti de Dunkerque pour Teneriffe par Cadix, chargé de cuirs tanés, de goudron, d'amidon, d'harengs, de cercles de fer & de baloteries, échoua ſur la côte près d'Ealon en Devonshire où il s'ouvrit & ſe briſa en pieces. Quatorze perſonſonnes de l'équipage ſauverent leur vie avec beaucoup de difficulté, excepté un enfant qui a péri, mais la plus grande partie de la cargaiſon eſt entierement perdu.

De Grenesey.

On écrit de cet endroit qu'un Vaiſſeau François chargé de laines de Barbarie a dernierement fait naufrage dans les courans de l'Iſle d'Avrigny, & que tout l'équipage a péri.

De Konigsberg, *le* 2 *Janvier* 1766.

Le Nombre des Vaiſſeaux qui ſont entrés dans ce Port pendant l'année 1766, eſt de 595, & il en eſt ſorti 599.

De Nantes, *le* 16 *Janvier* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 9 au 15 Janvier 1767, il eſt entré dans ce Port 4 Navires François & 5 Etrangers, ſçavoir, le *Saint Jacques*, Capitaine *Guillaume Guegan*, venant de l'Orient avec de la porcelaine, du thé, du café & des marchandiſes blanches; le *Saint Pierre*, Capitaine *Norbert Kempinck*, venant de Dunkerque avec du poiſſon ſalé, de la toile unie & rayée, du Camelot, de la calemandre, de la bourre, de laine, du plomb, de l'indienne, du papier peint, du l'in & des quincailleries; le *Vaillant*, Capitaine *Jean Orfonneau*, venant de Redon avec du miel; le *Poſtillon*, Capitaine *Moreau*, venant du Banc de Terre-Neuve avec des morues vertes & de l'huile de morue; des Etrangers 2 venoient de Zeric-zée, l'un ſur leſt & l'autre avec des figues, 1 de Roterdam avec diverſes marchandiſes d'épicerie, de droguerie, de quincaillerie, des menus grains & du fil de fer, 1 de Hambourg & 1 de Bruges ſur leſt.

Navire en Armement.

Les Navires la *Françoiſe*, de 160 tonneaux, Capitaine *Berubé Dufreſne*; & la *Belle Roſe*, de 50 tonneaux, Capit. *Bernabé Dupont*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Livourne & le ſecond pour Lisbonne.

Du Havre, *le* 20 *Janvier* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 17 Janvier 1767, le Smack Holl. la *Demoiſelle Petronille*, Capit. *Hanne Han van Meglen*, venant de Hambourg chargé de 13 balles de laine, 15 bottes d'acier, 1 tonneau de cire, 1000 barils de noir de fumée, 1 baril de bœuf fumé.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port du 14 au 18 Janvier 9 Navires François & Etrangers, ſçavoir, le *Saint Jean*, Capitaine *Hullain*, allant à Londres chargé de 100 ſacs de farines peſant 25000 *liv.*; le *Roſſignol*, Capitaine *Mathieu Robſon* Anglois, allant à Newcaſtle ſur leſt; la *Créole*, Capitaine *Duboc* du Havre, allant à la Martinique; l'*Africain*, Capitaine *Drouet* au Havre, allant au Port au P. *le Prince Franc*, Capit. *Deſpond* du Havre, allant à la Côte d'Angole, chargés chacun de bœuf, de beurre, de langues, delard, de jambons, de harengs ſors & blancs, de ſaumons, de vin de Champagne & autre, de farine, de meubles, de fayence, de clouds de fer, de cercles, d'ozier & de diverſes marchandiſes de merceries, bijouteries & quincailleries; le *Saint Dominique*, Capitaine *l'Eguillon*, allant à Bilbao chargé de diverſes marchandiſes; la *Jeune Julie*, Capitaine *Bachelet* du Havre; les *Deux Amis*, Capitaine *Eſtablié* de Cette, allant à Barcelonne & à Marſeille charges de 568550 *liv.* de bled; la *Renommée*, Capitaine *Pordelanne* de Bayonne, venant de Dunkerque, & en relâche au Havre par vent contraire, allant à Gênes chargé de 110 tonneaux de bled.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,* DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1767. Du Mardi 27 Janvier.

AGRICULTURE.

DE KONIGSBERG, *le 2 Janvier 1767.*

IL eſt né dans cette Capitale pendant le cours de l'année derniere, 2231 perſonnes; il en eſt mort 2072, & il y a eu 708 mariages. Dans toute l'étendue du Royaume le nombre des naiſſances a été de 31199; celui des morts eſt de 22570, & celui des mariages de 7050.

DE HAMBOURG, *le 2 Décembre 1766.*

Le prix de la farine commence à hauſſer beaucoup ici. On doit cela à la ſechereſſe extraordinaire de cette ſaiſon, ce qui a empêché les moulins d'aller par le manque d'eau. Il n'eſt preſque point tombé de pluie depuis trois mois, de ſorte que pluſieurs Villages n'ont point l'eau néceſſaire pour leurs beſtiaux. Les gens les plus âgés ne ſe rappellent point d'avoir vu une pareille ſechereſſe.

DE COPPENHAGUE, *le 2 Janvier 1767.*

On compte qu'il y a eu dans cette Capitale pendant le cours de l'année derniere, 870 mariages, 2643 naiſſances & 3929 morts; en Zelande, non compris Bornholm & les Iſles Ferroe, 1853 mariages, 7256 naiſſances & 6353 morts; dans la Province de Drontheim, 1218 mariages, 4436 naiſſances & 4842 morts.

D'ÉCOSSE.

On apprend par des lettres de l'Iſle de Sky en Écoſſe, que la pêche du hareng y a été très-abondante, ainſi que dans pluſieurs autres, & qu'il y a un certain nombre de Vaiſſeaux qui emploient conſtamment plus de deux mille Matelots.

DE LONDRES.

Quelques Vaiſſeaux chargés de grains ſont arrivés depuis peu de Flandres dans la Tamiſe, ce qui a fait diminuer le prix du froment de 18 den. ſt. par ſac ſur le marché de Marklane, à Londres.

Il eſt arrivé au commencement de Janvier, à Cowes dans l'Iſle de Wight, un Vaiſſeau de Hambourg chargé de froment, qui y a été débarqué & vendu aux Habitans, à un très-bas prix.

On prétend que la grande quantité de houblon qui a été récolté l'année derniere 1766, a fait monter le droit mis ſur cette denrée à 20000 ℔ de plus que les douze dernieres années.

Dans une aſſemblée que la Société des Arts a tenue depuis peu, un particulier l'a informée qu'il avoit été à Canterbury, où il avoit trouvé qu'on s'y occupoit ſérieuſement de la culture de la Garance, & qu'il y avoit tout lieu d'en attendre du ſuccès. Le terrein à houblon eſt reconnu pour être le plus propre à la plantation de la garance. Le même terrein qui ſert à ſecher le houblon, ſert auſſi à ſecher la

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

garance ; & un Particulier de cet endroit a fait conſtruire un moulin pour moudre la garance ; la dépenſe du moulin n'excéde point ſoixante livres ſtelings, de ſorte que l'expérience démontre aujourd'hui que la culture & la manufacture de la garance n'exigent pas des dépenſes & des peines auſſi fortes que M. Miller l'a prétendu.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Déc. 1766 *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

AMIENS.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	f.	d.
Abbeville.	15	19	6
AMIENS.	16	13	9
Boulogne.	18	13	4
Calais.	19*	10	
Doullens.	14	11	1
Montdidier.	15	7	
Peronne.	14*	3	
St. Quentin.	14	6	6

PRIX COMMUNS.

From. le ſep.	16	2	9
Pain la liv.		2	6
Avoine le ſ.	9	3	5
Foin le q.	1	6	
Paille le q.		18	

SOISSONS.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	f.	d.
Château-T.	15	6	ſ.
Chauny.	14	2	6
Clermont.	17*	13	6
Coucy.	15	8	11
Creſpy.	16		
Fer-en-Tard.	14	8	
Guiſe.	15	6	
Ham.	15		
Hirſon.	15	6	8
Lafere.	13	10	
Laon.	14	5	
Marle.	12*	16	
Noyon.	16	10	
Ribemont.	16		
Roſoy.	13		
SOISSONS.	16	2	6
Vervins.	15		

PRIX COMMUNS.

From. le ſep.	15		10
Pain la liv.		1	9
Avoine le ſ.	5	15	8
Foin le q.	1	4	3
Paille le q.		13	5

NANCY.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	f.	d
-			
Bar.	13	19	
Bitche.	14	13	2
Bourmont.	17	15	6
Charmes.	15	11	6
Epinal.	17	8	3
Etain.	10*	18	2
Luneville.	15	9	2
Mirecourt.	15	8	10
NANCY.	14	13	9
Neufchateau.	15	3	4
Pont à Mouſſon.	12	16	11
Remiremont.	19*	4	4
Sarguemines.			
St. Diez.	17	7	
St. Mihel.			
Vezeliſe.	15	3	3

PRIX COMMUNS.

From. le ſep.	15	6	5
Pain la liv.		1	11
Avoine le ſ.	4		
Foin le q.	1	6	
Paille le q.		11	6

METZ.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	f.	d.
Longwy.	10	16	
METZ.	11	18	6
Montmedy.	10*	8	4
Phalsbourg.	16*		
Sarrebourg.	14	8	
Sarlouis.	12		
Sedan.	13	4	
Thionville.	11	12	8
Toul.	14	4	10
Verdun.	12	12	
Vic.	13	7	1

PRIX COMMUNS.

From. le ſep.	12	15	6
Pain la liv.		1	9
Avoine le ſ.	4	3	10
Foin le q.	1	6	3
Paille le q.		10	6

MÉMOIRE

Sur la maniere de défricher les terres & de conduire les troupeaux en Languedoc & dans les autres Provinces, avec les obſervations de M. Holker, ſur l'amélioration de l'un & l'autre.

Je n'ai deſſein de parler que des lieux qui ſe ſont trouvés ſur mon paſſage, & que j'ai examiné avec attention, tels que Tournon, Puy, Mande, Allais, Uzés, Niſmes, Montpellier, Bezier, Caſtres, Alby & Montauban ; ils ſuffiront, je crois, pour donner une idée du reſte de la Province.

J'ai remarqué d'abord que dans toute cette étendue de pays, il y a peu d'Habitans, excepté dans les Villes. Ceux de la campe. vivent dans la plus affreuſe miſere, dépourvus pour ainſi dire de tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, & contraints pour la plupart, à coucher dans une même cabanne à côté de leurs beſtiaux.

Les terres y ſont mal cultivées, & les fourrages ſe vendent au poids preſqu'auſſi

cher qu'à Paris. La pauvreté les empêche de ſe procurer aſſez de beſtiaux pour avoir des engrais, & rendre par conſéquent plus fertile un ſol qui leur fournit à peine ce dont ils ont beſoin.

Je n'ai pas eu aſſez de temps pour découvrir la cauſe d'une ſituation ſi triſte, qui retient les Colons dans une ſorte de létargie, dont on pourroit peut-être les tirer par quelques encouragemens.

Les montagnes de ce pays ne ſont couvertes en général que de bruyeres; lorſqu'on les examine de près, on trouve que le fond en eſt meilleur qu'il ne paroiſſoit d'abord, & il y a lieu de préſumer qu'il ſeroit facile d'y faire croître de très-bons fourrages; le climat n'eſt pas chaud; les ſources y ſont en grand nombre & entretiennent l'humidité.

J'ai trouvé entre Tournon & le Puy beaucoup de forêts dans leſquelles il croît un grand nombre de ſapins; s'il étoit poſſible de les porter à la Loire, on en pourroit faire de très-beaux mâts de Vaiſſeaux.

J'ai trouvé très-peu de plantations ailleurs, & même entre Puy & Pradelles on manque abſolument de quoi faire du feu, ce qui augmente le malheur des Habitans.

Il m'a paru par les ſources ſur la demi-côte, en deſcendant de Pradelles à Langogne, qu'il doit y avoir quelques mines de charbon de terre. Les perſonnes en état de ſoutenir les frais d'une exploitation, pourroient en faire faire la recherche.

On commence à vouloir défricher les Communes; mais les moyens dont on ſe ſert ſont plus nuiſibles qu'avantageux. On brule d'abord la bruyere, on enleve enſuite la ſurface de la terre qu'on laiſſe ſecher & qu'on brûle après cela en morceaux; après cette opération on étend les cendres de côté & d'autre, & l'on fouit la terre à la main.

Quelque temps après on enſemence, & l'on recueille deux ou trois récoltes de ſuite, mais le terrein ſe trouve bientôt tellement épuiſé, qu'il ne produit rien, pas même de l'herbe, qu'au bout de 15 à 18 ans; de ſorte que les troupeaux ſont privés de la plus grande partie des pâturages qu'il y auroit lieu d'attendre des communes.

Les Fabriquants & un grand nombre de perſonnes ſe plaignent de ces mauvais procédés, qui font diminuer le nombre des moutons, & augmenter le prix de la laine qu'on eſt obligé de tirer de l'Etranger, afin de pouvoir entretenir les fabriques.

Je ne trouvai point effectivement la quantité de moutons que je comptois y voir; il y en avoit d'ailleurs de toute eſpece, & même un tiers de noirs. Ils ſont très-mal gouvernés, ſur-tout dans certains cantons. Dans le Gevaudan on les fait parquer en été; à Caſtres, on les étouffe toujours dans une bergerie, car on craindroit de les perdre tous ſi on les faiſoit coucher dehors.

Les bergeries ſont en général très-petites, & cloſes de façon que l'air n'y peut trouver aucun accès. On les y fait de plus coucher ſur leur fiente, qui n'eſt enlevée que tous les 12 à 15 mois, juſqu'à ce qu'il y en ait 13 à 14 pouces de haut. Dans le Dioceſe de Caſtres on jette de temps en temps par-deſſus une couche de bouze de vaches, afin de ſecher le fumier. Les bergeries y ſont en conſéquence exceſſivement chaudes, l'air y eſt tellement chargé de ſel de nitre, que quand les moutons ſont ſortis pendant tout le jour & qu'on veut y entrer, il eſt impoſſible d'y reſter une minute ſans que les yeux ſoient attaqués. Le mal doit être encore plus conſidérable quand les moutons y ont reſté pendant deux ou trois heures. Ce n'eſt pas le ſeul inconvénient qui en réſulte, comme les moutons ſont obligés de coucher ſur les ordures, la fiente s'attache aux toiſons, & les entretient dans une chaleur continuelle, qui ronge & détruit la qualité de la laine.

Il eſt aiſé de s'imaginer qu'un uſage auſſi pernicieux fait beaucoup ſouffrir ces animaux, & leur occaſionne de dangereuſes maladies, puiſqu'on les tient renfermés dans une étuve pendant la nuit, & qu'on les expoſe pendant le jour au froid & à la pluie, ce qui fait un contraſte dangereux.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Auxquelles les Cafiers ſont ſujets, par M. Philibert.

Le cafier eſt ſujet aux mêmes accidens que la plupart des arbres, & il n'a rien de particulier qu'une eſpece de ver qui perce ſon pied & le fait périr. Il eſt d'ailleurs expoſé à être frappé de ce qu'on apelle *coup de ſoleil*, qui eſt auſſi funeſte aux plantes qu'aux hommes. Outre ces accidens, la durée de ſa vie dépend du terrein où il eſt planté. Le fond des montagnes qu'il occupe eſt de pierres à chaux ou de tuf. Le premier fond eſt le plus analogue au cafier, & lorſque ſon pivot peut percer entre deux pierres, on peut être aſſuré que l'arbre deviendra fort & durera long-temps. Si au contraire le pivot ſe trouve arrêté par le tuf, il ſe rebrouſſe, l'arbre commence à languir & périt bientôt après. Les montagnes où l'on trouve ce tuf, ſont couvertes d'une terre rouge plus ou moins profonde; celles qui produiſent les pierres à chaux, ont une terre couleur de gris cendré. J'ajouterai, pour finir cet article, que les cafiers ſe plaiſent beaucoup ſur les colines formées par des terres que des ravines ont raſſemblées. Le pied du cafier planté dans l'eſpece de platte-forme qui s'y eſt faite, devient vigoureux, & l'arbre produit beaucoup plus de café.

OBSERVATIONS

Sur la deſtruction des Loups, par M. Meſlé, Subdelégué à Avranches, & Membre de la Société d'Agriculture de Caen.

Tout le monde ſçait les ravages que font les loups dans les campagnes. Ces bêtes féroces dévorent les animaux néceſſaires à l'agriculture, & ſe jettent même ſouvent ſur les hommes. Lorſqu'ils ont une fois goûté de la chair humaine, ils paroiſſent dédaigner toute autre nourriture : nous en avons ſous les yeux des exemples effrayans. Le Gouvernement toujours attentif au bonheur des ſujets, a fait publier des méthodes pour les détruire par le poiſon.

Ces vues ſont bonnes, ſans doute, & méritent toute notre reconnoiſſance. Mais elles ne produiront point les effets que le Miniſtere s'en étoit promis. Il ſe trouvera peu de perſonnes aſſez zelées pour faire les dépenſes, & ſe livrer aux peines & aux ſoins qu'exigent les moyens propoſés. Le peu de loups qui ſeroient détruits dans les cantons où l'on en feroit uſage, ſeroit bientôt remplacé par ceux qui viendroient du voiſinage. Le zele ſe réfroidiroit, & les choſes à cet égard reſteroient dans l'état où elles ſont.

Un anonime a donné dans les Gazettes numéros 80 & 81 de 1766, un projet pour l'empoiſonnement général des loups dans toute la France. Il eſt raiſonné, réfléchi & approfondi. Il ne m'a rien laiſſé à deſirer que d'en être l'Auteur; mais ce deſir n'altere en rien le tribut de reconnoiſſance & d'hommage que je rends à cet excellent patriote.

Je me perſuadois avec plaiſir que ce projet alloit être reçu de toute la France avec un applaudiſſement général, & rien ne m'a plus ſurpris que de voir dans la Gazette N°. 85, des remarques de deux perſonnes qui cherchent à élever des doutes ſur les avantages qu'on doit en attendre.

Je ne connois pas plus l'Auteur du projet, aſſez modeſte pour garder l'anonyme, que ceux qui le contrediſent. J'ai penſé que j'aurois à me reprocher de garder le ſilence ſur une matiere auſſi importante. La deſtruction des loups eſt tellement liée avec l'intérêt général, que tout ce qui peut l'opérer doit réveiller l'attention de tout bon citoyen.

Ce projet eſt ſi bien détaillé, que j'ai peu de choſe à dire pour convaincre de tous les avantages qui en réſulteroient. Il me ſuffira d'obſerver que l'exécution en eſt ſimple & facile, qu'elle n'eſt ſuſceptible d'aucun inconvénient, & qu'elle n'occaſionne preſque point de dépenſe.

Je ne ſerai point ſi laconique dans mes réponſes aux objections qu'on fait dans la Gazette N°. 85. Je les rapporterai toutes les unes après les autres, & je répondrai de ſuite à chacune d'elles.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

NOUVELLE MANIERE

*De faire éclore les vers à ſoie par M***.*

Les différentes méthodes pour faire éclore

les vers à soies que j'ai trouvées insérées dans les Gazettes de Commerce & d'Agriculture, m'ont fait naître l'envie de publier celle dont je me sers avec succès depuis quelques années. Soit préjugé ou non, je trouve la mienne plus commode & plus simple que toutes celles qu'on a déjà proposées ; elle est d'ailleurs exempte des inconvéniens qu'on rencontre dans les autres.

Il s'agit d'une étuve formée par une double boëte de fer blanc de figure cubique, ou pour mieux dire, par deux boëtes dont l'une est grande & l'autre petite. Celle-ci doit avoir trois pouces de moins que l'autre en tous sens. On la place & on la fixe dans la grande de maniere qu'elle soit également éloignée de trois pouces du fond & des côtés de celle-là. Ce vuide de trois pouces de largeur est exactement fermé dans la partie supérieure par des feuilles de fer blanc qui unissent les deux boëtes ; on y réserve seulement une ouverture de trois ou quatre lignes de diametre, avec un petit entonnoir, & on adapte un robinet au bas de la boëte extérieure.

Le vuide qui existe entre les deux, est destiné à être rempli d'eau chaude, dont la chaleur doit être entretenue par une lampe qu'on pose sous le fond de la boëte, & dont la mèche est composée de sept à 8 fils. On ferme le tout aussi exactement qu'il est possible avec un couvercle de bois ou une couverture de laine, à travers lesquels on fait passer un thermometre bien gradué, dont la boule doit se trouver dans l'intérieur, & dont les dégrés paroissent au dehors. Dix ou douze heures suffisent pour régler la chaleur au dégré convenable, & on l'augmente ou on la diminue en approchant la lampe du fond ou en l'éloignant.

Lorsqu'on est parvenu au dégré qu'on cherche, on introduit la graine qu'on veut faire éclore. Je me suis servi long-temps de cette étuve pour faire éclore des poulets, & je m'en sers depuis trois ans avec succès pour les graines de vers à soie. Elle m'a paru jusqu'à présent être la meilleure de toutes celles qui sont connues, & la plus propre à donner une chaleur douce, uniforme & constante. (*a*)

(*a*) *On trouvera dans le Journal de Février prochain, un traité complet d'éducation de vers à soie, par M. Rigaud de l'Isle, à Crest en Dauphiné. Dans cet ouvrage, fruit d'expériences répétées pendant un grand nombre d'années, l'Auteur présente des vues nouvelles & simples sur plusieurs objets qui regardent cette éducation ; il suit le ver depuis l'œuf qui l'enferme jusqu'à sa métamorphose en papillon, traite des différentes maladies auxquelles il est sujet, & indique les moyens de les prévenir ou d'en detruire les funestes effets, &c. Il n'oublie pas en même temps de parler des lieux qui sont les plus avantageux, soit pour conserver la graine, soit pour placer les cocons. Nous croyons pouvoir assurer que tous ceux qui élevent des vers à soie, tireront un grand avantage de son Mémoire, qui n'est point une copie de tout ce qui a été dit sur cette matiere.*

COMMERCE.

DE L'AMÉRIQUE.

ON nous donne avis par des lettres de Savanna-la-Mar, à la Jamaïque, qu'il y avoit dans les différens Ports de cette Isle une plus grande quantité de Vaisseaux Espagnols, qu'on n'y en avoit encore vu depuis la paix ; & que ce précieux commerce se rétablissoit de jour en jour.

Quarante-deux Vaisseaux Américains & sept des Indes occidentales qui avoient été emportés par la force du vent de différentes rades des Isles, avoient relâché aux Isles Bermudes, lorsque les dernieres lettres en sont parties.

On écrit de Pensacola que les provisions de toute espece y sont très-cheres, parce que tous les Marchands de vivres du Nord de l'Amérique, sont allés avec leurs cargaisons pour approvisionner les Isles Françoises après le dernier ouragan.

Nous apprenons par des lettres de la Caroline méridionale, qu'on ne leve plus aujourd'hui aucune espece de taxes ou de droits sur les marchandises dans aucuns des Ports de la Floride ou de la Louisiane,

& qu'il n'y a plus que les liqueurs ſpiritueuſes qui ſoient défendues dans ces Places.

On mande de Quebec qu'on eſpere découvrir dans le printemps prochain une communication navigable depuis le lac ſupérieur juſqu'à la Mer du Sud, par le moyen d'une grande riviere qui, ſur le rapport des Sauvages, coûle l'eſpace de pluſieurs centaines de lieues à l'Oueſt.

On écrit de la Ville de Charles-Town, dans la Caroline méridionale, que 70000 braſſes de cordages, fabriqués du chanvre du pays, ont été exportés au mois d'Août dernier pour les Iſles Angloiſes.

Les Anglois ont pris les meſures néceſſaires pour empêcher que les François ne puſſent hyverner dans l'Iſle de Terre-Neuve.

On écrit de la Barbade, que les Habitans François de S^te. Lucie, ſont parvenus par leurs ſoins & leurs travaux, à rendre cette Iſle la mieux cultivée de toutes celles des Indes occidentales, & que ſon commerce s'eſt conſidérablement accru au moyen de l'établiſſement des Ports libres.

De Dannemarck.

Les Danois ont acheté une grande quantité de ſoie crue à la vente de la Compagnie des Indes Hollandoiſes, pour la nouvelle manufacture à Copenhague.

La *Comteſſe de Moltke*, Vaiſſeau Danois des Indes orientales, eſt arrivé au commencement de Janvier de Bengale à Chriſtianſtadt.

On a appris que le *Tranquebar*, Vaiſſeau Danois des Indes, a été pris dans les Indes par les Marates, mais que peu de temps après il a été repris par un Vaiſſeau Portugais qui l'a conduit dans un des Ports de cette Nation.

D'Amsterdam.

On écrit d'Amſterdam que les retours des piaſtres, pour le compte du commerce de la Compagnie des Indes Hollandoiſes, ont été pendant l'année 1766, de plus de moitié moins conſidérables.

On a été informé qu'un Vaiſſeau de guerre Hollandois a pris un petit Pirate Indien armé par des gens du pays qui déſoloient le commerce depuis quelques mois.

D'Utrecht.

On obſerva Jeudi premier de Janvier, que les eaux du Lecq ou Vaert étoient baiſſées au pied de la digue de Jaerſvel, de l'un & de l'autre côté, de 91 à 92 pouces au-deſſous de la marque pour le ſignal du tocſin: le lendemain au ſoir, un reflux ſubit, accompagné d'un vent de Nord-Oueſt, pouſſa les eaux de la riviere, non-ſeulement au-deſſus de Jaerſveld, mais même juſqu'au Vaert, où le courant s'éleva au lieu de s'abaiſſer, effet dont perſonne ne ſe ſouvient d'avoir jamais vu d'exemple. Ce reflux fit hauſſer les eaux de 81 pouces à Jaerſveld, & de 50 au Vaert. Le 3 de ce mois elles baiſſerent encore à un dégré extraordinaire, de ſorte que le 4 elles eurent au Vaert 96 pouces, & à Jaerſveld 95 au-deſſous de la marque pour le ſignal du tocſin. Le même jour elles n'avoient pas plus de 25 à 30 p. de profondeur, tant au-deſſus qu'au-deſſous de Vreeſwyk; on aſſure de plus que le lit ordinaire de l'Yſſel dans la Gueldre, eſt entiérement à ſec. Ce mouvement irrégulier des eaux dont on n'apperçoit aucune cauſe extérieure, a fait craindre à pluſieurs perſonnes qu'il n'annonçât quelques mouvemens extraordinaires de la terre.

De Londres.

Le Roi étant en ſon Conſeil a accordé vers la fin de Décembre, quarante-deux conceſſions de terres dans la Floride orientale; la plupart de ces conceſſions ſont faites à des particuliers de très-grande fortune. Il eſt à remarquer qu'il y a déjà dix Lords & quinze Membres du Parlement qui ont obtenu des conceſſions dans l'intention d'établir des plantations dans cette fertile Colonie.

La Ville de Londres (ſans y comprendre Weſtminſter & Middleſex) ſupporte annuellement une charge pous la taxe des terres, de 123399 # 6 ß 7 d.

En tout le Royaume d'Écoſſe, une de 47954 # 1 ß 2 d.

La différence eſt de 75445 # 5 ß 5.

Les Lords du Bureau du commerce ont

ordonné qu'on leur préſentât un état des produits annuels des douanes d'Angleterre, relativement aux exportations pour le Portugal & aux importations du Portugal en Angleterre, afin de pouvoir connoître au juſte la nature & l'importance du commerce de Portugal.

On dit que le Gouvernement exigera de la Compagnie des Indes une ſomme de quatre millions pour le renouvellement de ſa chartre, & pour lui accorder & confirmer l'entiere poſſeſſion de toutes les dernieres conquêtes qu'elle a faites dans l'Inde, & cette ſomme ſera demandée comme un dédommagement accordé au Gouvernement pour les dépenſes conſidérables qu'il a faites pour fournir à la Compagnie des Vaiſſeaux de guerre, *&c.* pendant pluſieurs années, & avec le ſecours deſquels elle eſt parvenue à faire ces conquêtes.

Il a été importé l'année derniere des poſſeſſions Portugaiſes en Angleterre, plus de 12000 tonneaux de vin, & on conjecture que l'Écoſſe, l'Irlande, l'Amérique Angloiſe, nos établiſſemens dans les Indes orientales & occidentales & la côte d'Afrique, importent & conſomment entr'elles preſque la même quantité.

Vers la fin du mois de Décembre dernier, la Compagnie des Indes enregiſtra pour l'exportation diverſes denrées & marchandiſes pour la valeur de cinquante mille livres ſterl.

On dit que le revenu des impôts ſupportés par le commerce des Indes orientales, ſe monte année commune à un million ſterl. de ſorte que quand la Compagnie a été dans certaines occaſions ſoutenue aux frais du public, elle a bien payé la protection dont le public l'a favoriſée.

Nous apprenons par des lettres de l'occident de l'Angleterre, que le travail des draps n'a jamais été dans un état ſi languiſſant qu'à préſent. Des milliers de pauvres ne gagnent rien par le manque d'ouvrage. Quelques-uns des plus conſidérables Négocians ont chez eux de ſi grandes quantités de draps, qu'il n'y a que leurs ſentimens d'humanité pour les pauvres qui les engage à continuer leur commerce.

Nous ſommes informés qu'un particulier très-induſtrieux, a inventé la maniere de faire une porcelaine ſemblable à celle qui ſe fait à la Chine ou à Dreſde, & d'une maniere ſi ſolide qu'on peut y faire fondre l'or, l'argent, le fer, *&c.* ſans que la porcelaine ſoit endommagée en aucune maniere. Cette découverte eſt d'autant plus intéreſſante, que toutes les tentatives qui ont été faites juſqu'à préſent pour imiter cette porcelaine, ont été infructueuſes.

On eſt inſtruit par quelques Vaiſſeaux qui ſont arrivés à Liverpoole, que le prix des Négres de la côte d'Or eſt hauſſé depuis peu de 20 pour cent ſur cette côte.

Le 2 Janvier 1767, la mer monta à une très-grande hauteur, & la marée s'étendit fort au-delà de ſes bornes ordinaires: un vent très-fort s'étoit élevé en même-temps. Les eaux de la Tamiſe ont reflué auſſi avec beaucoup de force, & ont inondé les caves & des magaſins pleins de marchandiſes, ſitués ſur les deux bords de la riviere. On a évalué le degât à cinquante mille livres ſterlings. Pluſieurs bateaux ont été coulés à fond par ce mouvement des eaux, & l'on aſſure qu'il a fait périr vingt-ſept perſonnes. Il a cauſé auſſi beaucoup de dommages en differens endroits: les campagnes ont été inondées; un grand nombre de beſtiaux ont été noyés; pluſieurs maiſons ont été renverſées ou endommagées, & quelques perſonnes ont perdu la vie.

CHANGES A PARIS.

J. 1767.	*Jeudi 22.*	*Ven. 23*	*Sam. 24.*
Amſterdam.	55 3/4 . .	. . .	. . .
Londres. .	32. 1 16e	. . .	. . .
Hambourg.	169 3/4 . .	. . .	. . .
Madrid. .	15 2 . .	. . .	. . .
Cadix. . .	14 19 . .	. . .	. . .
Livourne. .	92 3/4 . .	. . .	. . .
Lyon Rois.	1 1/8 . .	. . .	. . .

AVIS.

Un Particulier qui a un intérêt dans une branche de commerce nouvellement découverte, & qui rapporte quinze pour cent par an, tous frais déduits, comme on le

ſera voir avec la derniere évidence, voudroit céder une partie de ſon intérêt dans cette entrepriſe, à celui qui ſeroit dans le cas de fournir la ſomme de deux mille écus, pour laquelle on donnera d'ailleurs des ſûretés convenables. On s'adreſſera à MM. Jean Dupont & fils Négocians, rue Ste. Croix de la Bretonnerie, à Paris.

FINANCES.

DE PARIS.

LE Roi voulant continuer de donner à l'Univerſité des marques de ſa bienveillance, a accordé trois cents livres de gratifications à chacun des Profeſſeurs & Régens des Colléges confirmés par ſon Édit du mois de Février 1763, qui ont obtenu des places d'Aggregés aux Arts, au concours ouvert au mois d'Octobre dernier; & pour donner à un établiſſement ſi utile une marque ſinguliere de ſa protection, Sa Majeſté a chargé en même-temps le Contrôleur général de ſes finances, d'inſtruire l'Univerſité qu'Elle étoit dans l'intention d'accorder une pareille gratification à chacun de ceux deſdits Profeſſeurs & Régens qui obtiendront des places d'Aggregés au concours qui ſera ouvert au mois d'Avril prochain.

Les Rentiers viagers de l'Hôpital de Saint-Joſeph-de-la-Grave de Toulouſe, qui ont remis leurs titres de créance à Paris, entre les mains du Greffier de la commiſſion nommé par Arrêt du Conſeil, du mois de Décembre 1765, & à Toulouſe entre celles du ſieur de la Porte, ſont avertis qu'il a été procédé par les ſieurs Commiſſaires nommés à cet effet, à la liquidation de leurs créances, & qu'à compter du premier Février prochain, ils pourront toucher chez le ſieur Gagny, Tréſorier de la caiſſe des arrérages, les ſix derniers mois d'arrérages échus au premier Janvier 1767, ſur le pied de la liquidation faite par leſdits ſieurs Commiſſaires, en rapportant leurs certificats de vie & l'extrait du jugement de liquidation.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Janv.
L'Empereur,	1e.	C.	30
Iſſaly,	3e.	A.	30
Maupaſſant,	4e.	A.	30
Deſchamps,	5e.	P.	30
Fauveau,	7e.	A.	30
Sauvage,	13e.	D.	29
De Courmont,	18e.	C.	29
Rouſſeau,	26e.	C.	29
Baroy,	27e.	A	30
De la Garde,	29e.	L.	29
De la charmotte,	30e.	E.	30
Radix,	33e.	C.	28
Drouet,	35e.	A.	29
Nau de Ste. M.	43e.	A.	29
Meulan,	44e.	E.	28
De Ste. Luce,	47e.	J.	30
De Lauge,	48e.	C.	29
Lallemant,	49e.	B.	28
Patu,	56e.	G.	30
Bretonnier,	58e.	C.	29
Deſplaces,	61e.	toutes let.	28

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1767.	*Jeudi 22.*	*Vendredi 23.*	*Samedi 24.*
Ac. des Indes.	1247 ½ 50	1250	1260
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p %.	23 ½		24
Prom. à 4 p %.	39	39	39
Ac. des Fermes.	815	815 17 ½ 15	817 ½
Amortiſſement.	18	18 19. 4m	18
2 ſ. p. l. du Dix.	18		18
3e. Loterie.	27		
Annuités.		407	402
Coup. d'An.	77 ½	77 ½	77 ½
Emp. de 50 mil.	23	23	23 ½ 3
Emp. de 30 mil.	29	28 ½	28
Col. 1759.			
Canada.	35 ½ 37 1m.	35. 26 ½	35. 37 2m
4e. L. Epoques.	10e. 32 ½		27
Nouette.	32 ½	32. 31 ½ 31.	30 30 ½
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p %.			
3 p % ſur les Cui.			
Languedoc			

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 20 Janvier.

AGRICULTURE.

NOUVELLE FORME

De l'impoſition de la Taille dans les Paroiſſes de Contres & de Champaiſſant, Élection du Mans. (a)

L'Arbitraire de l'aſſiette des tailles par les Collecteurs, décourage les taillables & dégrade l'agriculture.

Les Habitans de ces deux Paroiſſes deſirant de s'en délivrer aux termes de l'Édit d'Avril 1763, le Syndic & les principaux Habitans, au nombre d'une douzaine dans chacune, ſe ſont réunis pour y travailler.

Ils ont demandé à chacun la déclaration, ſçavoir, de chaque portion d'héritage diſtinct & ſéparé qu'il exploite.

Le nom du lieu où elle eſt ſituée.

Le nom du Propriétaire.

La continence environ.

La nature des cultures.

La valeur du fermage ou le revenu, taille & acceſſoires payées.

Ces déclarations faites, on les a examinées entre les Notables; enſuite ils ont fait leurs obſervations aux déclarans, relativement au défaut de proportion.

Ces explications achevées, on a redigé le tableau de toutes ces déclarations rectifiées par ordre alphabétique du nom des Propriétaires, & on a mis un numéro vis-à-vis de chaque portion d'héritage diſtincte & ſeparée avec les autres parties de la déclaration, conformément au modele ci-joint.

Dans le Maine la ſomme de la taille eſt fixée pour chaque Paroiſſe par un *égail*, ou répartition de la maſſe de la taille, dont on ignore l'origine : les augmentations & les diminutions ſe repartiſſent au marc la livre; mais les gratifications s'accordent ſuivant les beſoins locaux.

Ainſi par l'addition de la ſomme de toutes ces déclarations, il fut reconnu que la taille fixée, montoit environ à 5 ß p. ℔ de la valeur déclarée des biens taillables; ſauf l'inégalité d'exploitations privilégiées dans l'une & dans l'autre.

Mais les hors-tenans faiſant déclaration au Greffe de l'Élection en vertu de la déclaration de 1728, changeoient totalement cette proportion, ſur-tout lorſque les petites Paroiſſes ſe trouvent voiſines des Villes ou des gros Bourgs, car au moyen de la ſignification que font ces hors-tenans, ils ſont cenſés taxés dans la Paroiſſe de leur domicile; & celle où ils exploitent des biens, à la même ſomme de taille, à repartir ſur ſes taillables, que ſi ces étrangers ne diminuoient pas leurs exploitations.

(a) *L'utilité qu'on peut tirer de cette piece, nous a engagés, malgré ſa longueur, à la publier dans la Gazette qui eſt plus répandue dans la campagne que le Journal. On a déjà vu dans les Gazettes précédentes de pareils arrangemens faits par quelques Paroiſſes.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France